

DGS 2021 035



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 23

QUESTION N°01

**APPROBATION DU COMPTE  
DE GESTION 2020 DU  
COMPTABLE PUBLIC**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

  
Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1<sup>er</sup> Adjt, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adjt, Louisette CABRION 3<sup>ème</sup> Adjt, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adjt, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adjt, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adjt, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS** : Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## PREMIERE QUESTION

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le comptable public soumet au conseil municipal le compte de gestion 2020 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines » le 09 juin 2021.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion et constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- Résultats budgétaires de l'exercice 2020 :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 387 589,14	8 992 147,23	16 379 736,37
Titres de recettes émis (b)	5 231 117,92	9 159 555,62	14 390 673,54
Réduction des titres (c)	234 400,00	85 228,56	319 628,56
Recettes nettes (d=b-c)	4 996 717,92	9 074 327,06	14 071 044,98
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 387 589,14	11 458 671,55	18 846 260,69
Mandats émis (f)	4 494 010,56	8 582 794,95	13 076 805,51
Annulations de mandats (g)	0,00	44 039,46	44 039,46
Dépenses nettes (h=f-g)	4 494 010,56	8 538 755,49	13 032 766,05
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d-h)	<b>502 707,36</b>	<b>535 571,57</b>	<b>1 038 278,93</b>
Déficit (h-d)			

- Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés 2020

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
<b>Budget Principal</b>					
Investissement	- 657 877,95		502 707,36		- 155 170,59
Fonctionnement	- 2 125 401,34		535 571,57		- 1 589 829,77
TOTAL 1	- 2 783 279,29	0,00	1 038 278,93	0,00	- 1 745 000,36
<b>Budget des serv. à caractère administratif</b>					
TOTAL 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Budget des serv. à caractère ind. et commercial</b>					
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL 1+2+3</b>	<b>-2 783 279,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 038 278,93</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 745 000,36</b>

Il est précisé que ce résultat correspond exactement aux mandats et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le comptable public,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré

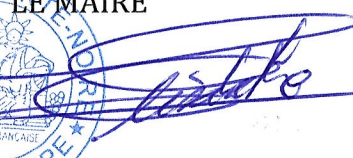
DECIDE


A l'unanimité des membres

1°) D'approuver le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par le comptable public comme indiqué ci-dessus.

2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE  
  
Camille ELISABETH





## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021035-DE

**Numéro de l'acte :** DGS2021035  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Approbation du compte de gestion 2020 du comptable public  
**Classification :** 7.1.1.2 - Autres actes budgétaires (B.A,B.S,D.M et C.A)  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :** 99\_DE-SDGS2021061417512551\_14062021175125.PDF

#### Historique :

---

14/06/21 19:08	En cours de création	
14/06/21 19:16	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:17	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



**Résumé de l'acte**  
**971-219711215-20210611-DGS2021035-BF**

**Numéro de l'acte :** DGS2021035  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Compte de gestion 2020  
**Classification :** 7.1.1 - Budgets et comptes  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

**Historique :**

15/06/21 00:20	En cours de création	
15/06/21 00:21	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
15/06/21 00:21	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN





DES 2021 036



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION: 03

VOTANTS : 23

QUESTION N°02

VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2020

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1<sup>er</sup> Adjt, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adjt, Louisette CABRION 3<sup>ème</sup> Adjt, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adjt, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adjt, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adjt, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS** : Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## DEUXIEME QUESTION

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2020 qui retrace l'exécution budgétaire de l'année de la commune.

Le compte administratif de l'exercice 2020 a été remis aux conseillers. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire soumet le compte administratif 2020 au vote du conseil ;

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par le tableau ci-dessous.
- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la vue d'ensemble du budget ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2020	Section de Fonctionnement	8 538 755.49	9 074 327.06	535 571.57
	Section d'investissement	4 494 010.56	4 996 717.92	502 707.36
<b>TOTAL RÉALISATION (A)</b>		<b>13 032 766.05</b>	<b>14 071 044.98</b>	<b>1 038 278.93</b>
REPORT EXERCICE 2019	Section de Fonctionnement	2 125 401.34	0.00	- 2 125 401.34
	Section d'investissement	657 877.95	0.00	-657 877.95
<b>TOTAL REPORT (B)</b>		<b>2 783 279.29</b>	<b>0.00</b>	<b>-2 783 279.29</b>
<b>TOTAL CUMULÉ (A+B)</b>		<b>15 816 045.34</b>	<b>14 071 044.98</b>	<b>- 1 745 000.36</b>
RESTES A RÉALISER AU 31/12/2020	Section de Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'Investissement	2 092 525.82	2 292 984.78	200 458.96
<b>TOTAL DES RESTES A RÉALISER (C)</b>		<b>2 092 525.82</b>	<b>2 292 984.78</b>	<b>200 458.96</b>
TOTAL CUMULÉ DES SECTIONS	Section de Fonctionnement	10 664 156.83	9 074 327.06	-1 589 829.77
	Section d'Investissement	7 244 414.33	7 289 702.70	45 288.37
<b>TOTAL CUMULÉ (A+B+C)</b>		<b>17 908 571.16</b>	<b>16 364 029.76</b>	<b>- 1 544 541.40</b>

Le résultat brut global de clôture de l'exercice 2020 se solde par un déficit de **1 745 000,36 €**.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser au 31/12/2020*) est donc déficitaire de **1 544 541,40 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2020 adopté par délibération n° DGS 2020-055 du 30 juillet 2020 du conseil municipal,

Vu la décision modificative N°1 au BP 2020 adopté par délibération n° DGS 2020-097 du 23 décembre 2020 du conseil municipal

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune présenté par monsieur le maire

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Le maire ayant quitté la salle pour le vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour : 18

Contre : 00

Abstentions : 04

DECIDE

1°) D'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 tel que présenté dans la vue d'ensemble ci-dessus, et conformément au document budgétaire joint.

2°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE  
  
Camille ELISABETH



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 20  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 22

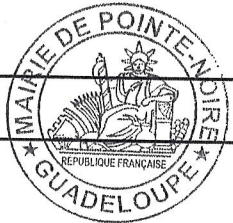
VOTES :  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 4

Date de convocation : 07 JUIN 2021

Présenté par (1) le maire  
A, le POINTE-NOIRE le 11 JUIN 2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A, le POINTE-NOIRE le 11 JUIN 2021  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CAMILLE ELISABETH, MAIRE



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

*[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Maire', 'Nour...', 'C. Elisabeth', and others, arranged in a grid-like pattern.]*



## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021036-DE

**Numéro de l'acte :** DGS2021036  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Vote du compte administratif  
**Classification :** 7.1.1 - Budgets et comptes  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :** 99\_DE-  
SDGS2021061417515051\_14062021175150.PDF

#### Historique :

14/06/21 19:19	En cours de création	
14/06/21 19:20	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:21	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:21	En cours de transmission	





## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021036-BF

**Numéro de l'acte :** DGS2021036  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Compte administratif 2020  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

#### Historique :

15/06/21 00:16	En cours de création	
15/06/21 00:17	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
15/06/21 00:17	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



DGS 2021 037



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION: 03

VOTANTS : 23

QUESTION N°03

AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2020

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1<sup>er</sup> Adjt, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adjt, Louisette CABRION 3<sup>ème</sup> Adjt, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adjt, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adjt, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adjt, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS** : Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## TROISIEME QUESTION

### AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif à l'affectation. Il explique que le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'est soldé par un déficit global de **1 745 000,36 €** décomposé comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| ➤ Solde d'exécution négatif de la section d'investissement | 155 170,59 €   |
| ➤ Déficit de fonctionnement                                | 1 589 829,77 € |

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il propose de reporter à nouveau le résultat au budget primitif 2021, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ Chapitre 001 – Section d'investissement (Dépenses)  | 155 170,59 €   |
| ➤ Chapitre 002 – Section de fonctionnement (Dépenses) | 1 589 829,77 € |

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Oùï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A la majorité des membres (-02 abstentions : Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC)

1°) De procéder au report des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ Chapitre 001 – Section d'investissement (Dépenses)  | 155 170,59 €   |
| ➤ Chapitre 002 – Section de fonctionnement (Dépenses) | 1 589 829,77 € |

2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE  
  
Camille ELISABETH

The image shows the official seal of the Municipality of Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, with the text 'MAIRIE DE POINTE-À-PITRE' and '★ GUADELOUPE'. A blue ink signature is written over the seal.

## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021037-BF

**Numéro de l'acte :** DGS2021037  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Affectation des résultats de l'exercice 2020  
**Classification :** 7.1.1 - Budgets et comptes  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :** 99\_BU-  
SDGS2021061417522952\_14062021175229.PDF

#### Historique :

14/06/21 19:23	En cours de création	
14/06/21 19:24	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:25	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:25	En cours de transmission	





COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 23

QUESTION N°04

VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2021

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1<sup>er</sup> Adjt, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adjt, Louissette CABRION 3<sup>ème</sup> Adjt, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adjt, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adjt, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adjt, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS** : Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## QUATRIEME QUESTION

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2021.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le projet de budget primitif 2021 se présente comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 112 071,14	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 728 969,00	
65	Autres charges de gestion courante	600 661,96	
66	Charges financières	79 804,97	
67	Charges exceptionnelles	37 830,00	
042	<i>Opérat° d'ordre de transf. entre sections</i>	<i>594 648,50</i>	
002	Solde d'exécution reporté	1 589 829,77	
013	Atténuations de charges		15 000,00
70	Produits des services et du domaine		217 299,20
73	Impôts et Taxes		6 298 328,00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 579 513,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		1 000,00
042	<i>Opérat° d'ordre de transf. entre sections</i>		<i>703 270,00</i>
002	Résultat reporté		0,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>10 743 815,34</b>	<b>8 854 410,20</b>

#### **Section d'investissement :**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	640 484,33	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	218 196,97	
	Opérations d'Equipements	1 801 910,03	
040	<i>Opérat° d'ordre de transf. entre sections</i>	<i>703 270,00</i>	
001	Solde d'exécution reporté	155 170,59	
10	Dotations, Fonds divers		610 807,93
13	Subventions d'investissements reçues		2 092 445,49
16	Emprunts		0,00
024	Produits de cession d'immobilisations		221 130,00
040	<i>Opérat° d'ordre de transf. entre sections</i>		<i>594 648,50</i>
001	Solde d'exécution reporté		0,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 519 031,92</b>	<b>3 519 031,92</b>

#### **BALANCE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021 (dont report CA 2020)**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>10 743 815,34</b>	<b>8 854 410,20</b>	<b>- 1 889 405,14</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>3 519 031,92</b>	<b>3 519 031,92</b>	<b>0,00</b>
TOTAL DES SECTIONS	<b>14 262 847,26</b>	<b>12 373 442,12</b>	<b>- 1 889 405,14</b>



Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L.2324-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2021 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2021,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2021 portant vote du compte administratif 2020,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 9 juin 2021

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (-04 abstentions : Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION, Béatrice BELAIR)

**1. ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2021, dont les chapitres en dépenses et recettes des deux sections -Fonctionnement et Investissement- et la balance générale sont arrêtés comme suit (voir document budgétaire joint) :

**Section de fonctionnement :**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 112 071,14	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 728 969,00	
65	Autres charges de gestion courante	600 661,96	
66	Charges financières	79 804,97	
67	Charges exceptionnelles	37 830,00	
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	594 648,50	
002	Solde d'exécution reporté	1 589 829,77	
013	Atténuations de charges		15 000,00
70	Produits des services et du domaine		217 299,20
73	Impôts et Taxes		6 298 328,00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 579 513,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		1 000,00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		703 270,00
002	Résultat reporté		0,00
	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>10 743 815,34</b>	<b>8 854 410,20</b>

**Section d'investissement :**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	640 484,33	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	218 196,97	
	Opérations d'Equipements	1 801 910,03	
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	703 270,00	
001	Solde d'exécution reporté	155 170,59	
10	Dotations, Fonds divers		610 807,93
13	Subventions d'investissements reçues		2 092 445,49
16	Emprunts		0.00
024	Produits de cession d'immobilisations		221 130,00
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		594 648,50
001	Solde d'exécution reporté		0.00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>3 519 031,92</b>	<b>3 519 031,92</b>

**BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>10 743 815,34</b>	<b>8 854 410,20</b>	<b>- 1 889 405,14</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>3 519 031,92</b>	<b>3 519 031,92</b>	<b>0,00</b>
TOTAL DES SECTIONS	<b>14 262 847,26</b>	<b>12 373 442,12</b>	<b>- 1 889 405,14</b>

2. **PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes

3. Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE  
  
Camille ELISABETH

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

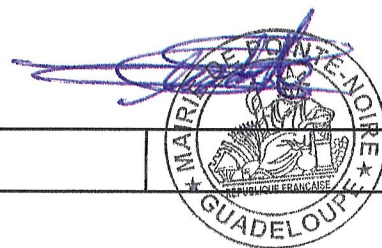
Nombre de membres en exercice : 09  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :  
 Pour : 19  
 Contre : 0  
 Abstentions : 64

Date de convocation : 17 JUIN 2021

Présenté par (1), le maire  
 A, le POINTE-NOIRE le 11 JUIN 2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A, le POINTE-NOIRE le 11 JUIN 2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Camille ELISABETH

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

*[A large area containing numerous handwritten signatures in blue ink.]*



## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021038-BF

**Numéro de l'acte :** DGS2021038  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Vote budget primitif  
**Classification :** 7.1.1.1 - Budgets primitifs  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

#### Historique :

14/06/21 19:26	En cours de création	
14/06/21 19:27	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:27	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



**Résumé de l'acte**  
**971-219711215-20210611-DGS2021038-BF**

**Numéro de l'acte :** DGS2021038  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Budget primitif 2021  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

**Historique :**


15/06/21 00:13	En cours de création	
15/06/21 00:15	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
15/06/21 00:15	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN





DGS 2021 039



COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
02 juin 2021
<b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></b> EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 20 PROCURATION : 03 VOTANTS : 23
<b>QUESTION N°05</b>
<b><u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021</u></b>
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
 <b>Camille ELISABETH</b>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1<sup>er</sup> Adjt, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adjt, Louisette CABRION 3<sup>ème</sup> Adjt, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adjt, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adjt, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adjt, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS** : Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## CINQUIEME QUESTION

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient comme à l'accoutumé, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux 2021.

Il rappelle les taux en vigueur actuellement, et signale qu'il convient de procéder à la fixation des taux 2021 pour :

- La taxe foncière bâtie (TFB)
- La taxe foncière non bâtie (TFNB), comme indiqué ci-dessous ;

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncier Bâti	31.10 %	<b>31.10 %</b>
Taxes Foncier Non Bâti	48.27 %	<b>48.27 %</b>

En application de ces taux, les ressources fiscales attendus sont présentées comme suit ;

Taxes	Bases d'imposition effective 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2020 (pm)	Coefficient de variation	Taux 2021	Produits à taux constants
TFB	4 193 004	4 183 000	31,10 %	1,000000	56.37% (*)	2 357 957
TFNB	12 626	12 700	48,27 %	1,000000	48,27 %	6 130
<b>TOTAL PRODUIT ATTENDU</b>						<b>2 364 087</b>

(\*) dont taux départemental 2020 : 25.27 %

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 9 juin 2021

Où les explications de monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A la majorité des membres (-02 abstentions : Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC)

1°) D'adopter le coefficient proportionnel de 1,000000 à la taxe foncière bâtie et à la taxe foncière non bâtie come indique ci-dessous ;

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncier Bâti	31.10 %	<b>31.10 %</b>
Taxes Foncier Non Bâti	48.27 %	<b>48.27 %</b>

2°) De voter les produits attendus et inscrits au budget primitif 2021 comme suit ;

Taxes	Bases d'imposition effective 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2020 (pm)	Coefficient de variation	Taux 2021	Produits à taux constants
TFB	4 193 004	4 183 000	31,10 %	1,000000	56,37 % (*)	2 357 957
TFNB	12 626	12 700	48,27 %	1,000000	48,27 %	6 130
<b>TOTAL PRODUIT ATTENDU</b>						<b>2 364 087</b>

(\*) dont taux départemental 2020 : 25.27 %

3°) De compléter l'état de notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 – Imprimé M1259 COM

4°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME  
LE MAIRE



Camille ELISABETH



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	4 193 004	56,37 (*)	2 357 957	56,37 (*)	2 357 957	130,53
Taxe foncière (non bâti).....	12 626	48,27	6 130	48,27	6 130	177,43
CFE.....			0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : (*) dont taux départemental 2020 : 25,27			Totaux :	2 364 087		

**AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE**

Taxes	Taux de référence de 2021
	6
Taxe foncière (bâti).....	56,37
Taxe foncière (non bâti).....	48,27
CFE.....	>>>

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
 - de reconduction des taux de référence  
 - ou de variation différenciée

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE  
 Taux proportionnel (col.8 x col.10)  
 56.37  
 48.27

Produit total souhaité = 1.700.000  
 2 364 087

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021**

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			278 576		>>>	278 576

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	versement	Effet du coefficient correcteur	contribution	Total
48 300					- 427 035	

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021**

Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)	2 364 087	+	278 576	+	48 300	+	0	+	0	+	- 427 035	=	2 263 928
Total autres taxes (cadre II)													
Versement FNGIR													
Versement coefficient correcteur													
Contribution FNGIR													
Contribution coefficient correcteur													
Montant total prévisionnel 2021 au titre de l'ajustement de la taxe locale													2 263 928

A BASSE-TERRE  
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES  
 GUY BENSARD  
 Le 31 MARS 2021

Le préfet,  
 le

Le maire,  
 le



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES**

**Taxe foncière (bâti) :**

- a. Personnes de condition modeste 9 580
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 17 479
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux) 0
- d. Locaux industriels 0

**Taxe foncière (non bâti) :**

21 241

**Cotisation foncière des entreprises (CFE) :**

- a. Réduction des bases des créations d'établissements 0
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

**Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :**

**Dotation pour perte de THLV :**

**Dotation TH (Mayotte) :**

0,818896

**6. COEFFICIENT CORRECTEUR**

**8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental	Taux 2020 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 – col. 15)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 – col. 15)
national	15	16	16
46,89	>>>	130,53	130,53
49,79	>>>	177,43	177,43
>>>	>>>	>>>	>>>
Taxe foncière (bâti).....			
Taxe foncière (non bâti).			
CFE.....			

**DIMINUTION SANS LIEN**

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

**2. BASES NON TAXÉES**

**Bases exonérées par le conseil municipal**

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

**Bases exonérées par la loi**

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

**Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles**

>>>

**3. CVAE**

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrévée
- c. CVAE : exonérations non compensées

**4. TAXE D'HABITATION**

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants 945 678
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration 522 055
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV 18,98
- d. Taux figé de taxe d'habitation 0,00
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

**MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE**

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 :		
national	communal	
>>>	>>>	25,04

**5. PRODUIT DES IFR**

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Centrales géothermiques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – Stockage, transport...

**7. FRACTION DE TVA**

>>>

## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021039-DE

**Numéro de l'acte :** DGS2021039  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021  
**Classification :** 7.2.1 - Vote des taux  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

#### Historique :

14/06/21 19:28	En cours de création	
14/06/21 19:29	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:29	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN







COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION : 03

VOTANTS : 23

**QUESTION N°06**

**FIXATION DUREE ET  
AMORTISSEMENT DE  
L'EXERCICE 2021**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE  
  
 Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS**: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1<sup>er</sup> Adjt, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adjt, Louisette CABRION 3<sup>ème</sup> Adjt, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adjt, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adjt, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adjt, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS**: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## SIXIEME QUESTION

### DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis (immobilisations) et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquis au cours de l'année 2020.

Il signale qu'il convient également de procéder à l'amortissement d'autres opérations ;

- Opérations pour le compte de tiers
- Opérations patrimoniales

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 09 juin 2021

Où les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres

- 1) D'agréer les propositions de monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf. détail ci-dessous)
- 2) Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021 comme suit :

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	107 133,76
Investissement (recettes)	Chapitre 040	107 133,76

- Opérations pour le compte tiers

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	34 244,74
Investissement (recettes)	Chapitre 040	34 244,74

➤ Opérations patrimoniales

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	453 270,00
Investissement (recettes)	Chapitre 040	453 270,00

- 3) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



Camille ELISABETH



## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021040-DE

**Numéro de l'acte :** DGS2021040  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Fixation durée et amortissement de l'exercice 2021  
**Classification :** 7.1.1 - Budgets et comptes  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

#### Historique :

14/06/21 19:30	En cours de création	
14/06/21 19:31	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:32	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



DGS 2021/041



COMMUNE  
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

PROCURATION: 03

VOTANTS : 23

QUESTION N°07

APPROBATION DU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE  
MAISON DE SANTE  
PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE  
  
Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS** : Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILON 1<sup>er</sup> Adj, Merlin MELANE 2<sup>ème</sup> Adj, Louissette CABRION 3<sup>ème</sup> Adj, Albert KAMOISE 4<sup>ème</sup> Adj, Géraldine ALBERT 5<sup>ème</sup> Adj, Lyndsee PROCIDA 7<sup>ème</sup> Adj, Harold ROBERT 8<sup>ème</sup> Adj, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

**ETAIENT ABSENTS** : Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

**PROCURATION** : Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## SEPTIEME QUESTION

### APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un groupement d'investisseurs projette la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le territoire de la commune, en face du service technique communal.

Il informe qu'une MSP est une équipe de professionnels de santé d'une même zone géographique autour d'un projet de santé commun, témoignant d'un exercice coordonné et pluri professionnel autour d'une patientèle commune.

Ce Pôle de Santé de Pointe Noire se veut être une solution pour la patientèle locale mais aussi une opportunité pour le développement de la commune.

C'est donc un véritable projet d'utilité publique permettant de :

- Positionner l'un des principaux centres de santé de la côte sous le vent au cœur de la commune de Pointe-Noire,
- Garantir la pérennité du tissu médical et paramédical sur la commune,
- Faciliter l'accès aux différents professionnels de santé,
- Augmenter la coopération pour améliorer le suivi et la prise en charge des patients.

La réalisation de ce projet validé et soutenu financièrement par l'ARS et la Région Guadeloupe suppose également une adhésion de la commune.

Néanmoins, l'implantation de ce futur MSP sur la parcelle AO 855 de 127 m<sup>2</sup> nécessite une emprise au sol suffisante pour l'ensemble de l'édifice projeté. A cet effet, la commune est sollicitée pour faciliter cette réalisation par la mise à disposition du terrain d'assiette complémentaire nécessaire, moyennant une rétribution financière et/ou autres dédommagements et sous toutes réserves des dispositions réglementaires en vigueur, singulièrement en matière foncière, de construction, d'urbanisme et autres domaines concernés.

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 9 juin 2021

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres

1°) D'approuver le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le territoire communal.

2°) D'autoriser le maire à faciliter la réalisation de ce projet par la mise à disposition du terrain d'assiette nécessaire, en complément de la parcelle d'origine AO 855, moyennant une rétribution financière et/ou autres dédommagements et sous toutes réserves des dispositions réglementaires en vigueur, singulièrement en matière foncière, de construction, d'urbanisme et autres domaines concernés.

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour la réalisation de ce projet en lien avec les promoteurs et les applications pratiques liées à la présente décision et l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE  
  
Camille ELISABETH





## Résumé de l'acte

### 971-219711215-20210611-DGS2021041-DE

**Numéro de l'acte :** DGS2021041  
**Date de décision :** vendredi 11 juin 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Approbation projet de construction maison de santé pluridisciplinaire  
**Classification :** 8.2.7 - Santé publique  
**Rédacteur :** Béatrice DE BOISROLIN  
**Document principal :**

#### Historique :

14/06/21 19:32	En cours de création	
14/06/21 19:35	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:35	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

